

DELEGATIONS ET AUTORISATIONS ET FINANCIERES

DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ

DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 AVRIL 2013
(extrait du document de référence)

6.3.4 Autorisations et délégations financières

DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de Commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'utilisation faite de ces délégations et autorisations au cours de l'exercice 2012.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées est de 8,6 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et de 4,3 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le plafond global des délégations financières est de 8,6 millions d'euros, soit 20 % du capital de la société au 19 avril 2012.

En plus de ce plafond global, un sous-plafond de 4,3 millions d'euros, soit 10 % du capital de la société au 19 avril 2012, s'applique et est commun aux autres émissions en fonction du type d'opération envisagé ; ces possibilités d'émissions sont limitées par le plafond global. Le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est de 900 millions d'euros.

Ce sous-plafond est celui sur lequel vient s'imputer le montant :

- des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription (21^e et 22^e résolutions – augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières respectivement par une offre au public ou en vue d'un placement privé) ;
- des émissions additionnelles par application de la clause de surallocation, si l'émission est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription (23^e résolution) ;
- des émissions rémunérant des apports en nature (25^e résolution) ;
- des émissions en rémunération d'apports de titres (26^e résolution).

Un plafond global commun est prévu pour les 28^e et 29^e résolutions et est égal à 3 % du capital social.

Les autorisations et les délégations financières accordées par les Assemblées Générales 2011 et 2012 arrivent à échéance en 2013, à l'exception des autorisations d'octroi d'options et d'attribution d'actions de performance qui expirent le 14 juin 2014.

Autorisation	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créance	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽¹⁾	Assemblée Générale Mixte	N° résolution	Utilisation faite de l'autorisation au cours de l'exercice
Rachats d'actions et réduction du capital social							
Achat par la société de ses propres actions	5 % du capital		18 mois	6 mois	19/04/2012	8	311 682 actions ont été rachetées par la société en 2012 et 338 684 en 2013
Réduction du capital par annulation d'actions	5 % du capital par période de 24 mois		18 mois	6 mois	19/04/2012	9	411 682 actions ont été annulées ⁽²⁾ en 2012 et 338 684 en 2013
Émission de titres							
Augmentation de capital avec maintien du DPS ⁽³⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières	8,6 M€	900 M€	26 mois	2 mois	14/04/2011	19	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	400 M€		26 mois	2 mois	14/04/2011	20	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS ⁽³⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières par une offre au public	4,3 M€	900 M€	26 mois	2 mois	14/04/2011	21	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS ⁽³⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières, en vue d'un placement privé	4,3 M€	900 M€	26 mois	2 mois	14/04/2011	22	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS ⁽³⁾	15 % de l'émission initiale		26 mois	2 mois	14/04/2011	23	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Fixation du prix d'émission, sans DPS ⁽³⁾ , de titres de capital ou de valeurs mobilières	10 % du capital		26 mois	2 mois	14/04/2011	24	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital	900 M€	26 mois	2 mois	14/04/2011	25	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital, sans DPS ⁽³⁾ , à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	4,3 M€		26 mois	2 mois	14/04/2011	26	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Émissions réservées aux salariés et aux dirigeants							
Octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	3 % du capital		38 mois	14 mois	14/04/2011	28	Le Conseil a attribué 1 437 200 options de souscription d'actions ⁽⁴⁾
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	3 % du capital		38 mois	14 mois	14/04/2011	29	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (PEE)	2 % du capital		26 mois	2 mois	14/04/2011	30	Cette autorisation n'a pas été utilisée

(1) À compter du vote de l'AGM du 18 avril 2013.

(2) Dont 100 000 le 15 février 2012 et 311 682 le 13 novembre 2012.

(3) DPS : Droit Préférentiel de Souscription.

(4) Pour le rapport sur les options, se reporter dans le présent document de référence et rapport financier annuel au chapitre 2 page 57.

M€ : millions d'euros.

DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2013

Les autorisations et les délégations financières accordées par les Assemblées Générales de 2011 et 2012 arrivent à échéance en 2013, à l'exception des autorisations d'octroi d'options et d'attribution d'actions de performance qui faisaient l'objet des résolutions 28 et 29 de l'Assemblée Générale du 14 avril 2011 et qui expireront le 14 juin 2014 et pour lesquelles un plafond global commun est prévu à hauteur de 3 % du capital social.

Les autorisations et les délégations financières accordées par les Assemblées Générales de 2011 et 2012 sont rappelées ci-dessus.

Le tableau ci-après résume les autorisations financières à conférer au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2013.

Ces différentes délégations et autorisations financières remplaceront, à compter du jour de leur approbation par l'Assemblée Générale, le cas échéant, pour leur partie non engagée, celles accordées antérieurement et ayant le même objet.

Ces nouvelles délégations s'inscrivent dans la continuité de celles de même nature autorisées par les assemblées précédentes et restent en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée (26 mois).

Les augmentations de capital avec et sans droit préférentiel de souscription maintiennent leur plafond d'autorisation global à 20 % du capital.

Les délégations prévues par ces résolutions visent l'émission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. La politique du

Conseil d'Administration est de privilégier par principe l'augmentation avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cependant, la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pourrait être nécessaire ; dans ce cas, le Conseil d'Administration pourrait néanmoins conférer au profit des actionnaires une faculté de souscription par priorité à titre irréductible et/ou réductible.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations à conférer, serait de 8,4 millions d'euros (20 % du capital – « plafond global ») avec maintien du droit préférentiel de souscription (19^e résolution) ou de 4,2 millions d'euros (10 % du capital – « sous plafond ») avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations à conférer serait de 900 millions d'euros.

Dans la 20^e résolution, il est proposé d'autoriser votre Conseil d'Administration à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait possible dans la limite d'un montant nominal de 400 millions d'euros. Ce plafond est autonome et distinct du plafond global fixé dans la 19^e résolution.

La délégation prévue par la 28^e résolution vise l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, plafonnée à 2 % du capital, d'actions nouvelles avec une décote maximale de 20 %, réservées aux salariés du Groupe TF1 adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Enfin, il est précisé que l'achat par la société de ses propres actions ne pourra pas se faire en période d'offre publique d'achat ou d'échange ou de garantie de cours ; par ailleurs, l'achat se ferait sans recours à des instruments financiers dérivés.

Autorisation	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créance	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽¹⁾	Assemblée Générale Mixte	N° résolution
Rachats d'actions et réduction du capital social						
Achat par la société de ses propres actions	5 % du capital		18 mois	18 mois	18/04/2013	17
Réduction du capital par annulation d'actions	5 % du capital par période de 24 mois		18 mois	18 mois	18/04/2013	18
Émission de titres						
Augmentation de capital avec maintien du DPS ⁽²⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières	8,4 M€	900 M€	26 mois	26 mois	18/04/2013	19
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	400 M€		26 mois	26 mois	18/04/2013	20
Augmentation de capital avec suppression du DPS ⁽²⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières par une offre au public	4,2 M€	900 M€	26 mois	26 mois	18/04/2013	21
Augmentation de capital avec suppression du DPS ⁽²⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières, en vue d'un placement privé	4,2 M€	900 M€	26 mois	26 mois	18/04/2013	22
Fixation du prix d'émission, sans DPS ⁽²⁾ , de titres de capital	10 % du capital		26 mois	26 mois	18/04/2013	23
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS ⁽²⁾	15 % de l'émission initiale		26 mois	26 mois	18/04/2013	24
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital	900 M€	26 mois	26 mois	18/04/2013	25
Augmentation de capital, sans DPS ⁽²⁾ , à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	4,2 M€	900 M€	26 mois	26 mois	18/04/2013	26
Émissions réservées aux salariés et aux dirigeants						
Augmentation de capital réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (PEE)	2 % du capital		26 mois	26 mois	18/04/2013	28

(1) À compter du vote de l'AGM du 18 avril 2013.

(2) DPS : Droit Préférentiel de Souscription.

6.3.5 Capital potentiel

Au 19 février 2013, les seules options de souscription TF1 potentiellement exerçables sont celles du plan n° 11 (celles qui ne sont plus en période d'indisponibilité et dont le prix d'exercice est inférieur, à cette date, au cours de Bourse), soit 1 728 889 actions en circulation (0,8 % du capital social).

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Les options en cours de validité sont présentées dans le présent document de référence et rapport financier annuel au chapitre 2, note 2.3.2, page 57.